

Délibérations de la Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 045-200067676-20260609-2026_109A-DE



Séance du 9 Juin 2026

N°2026-109

Objet : Bilan de la concertation préalable concernant la Déclaration préalable et mise en compatibilité du PLUiH pour l'installation d'un projet de centrale photovoltaïque

Date de la convocation : 2 juin 2026

Nombre de délégués

- en exercice : 56

- votants : 55

- présents : 52

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Blanche de Castille à Lorris, sous la présidence de Monsieur Florent DE WILDE.

Etaient présents : Madame Clémence GARENNE, Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Madame Emmanuelle PION, Monsieur Romain RONDEAU, Madame Candy HODNIK, Monsieur Hervé VASSEUR, Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Florent DE WILDE, Monsieur Philippe CHARAIX, Madame Véronique MANTECON, Madame Hélène CHALOCHE, Madame Christiane FLORES, Monsieur Alexandre DUCARDONNET, Madame Martine PICARD, Madame Dominique ARBAUT (suppléante de Monsieur Pierre MARTINON), Monsieur Alain LETORT, Madame Magalie MASSET, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Madame Karine PERRET, Monsieur Philippe KUTZNER, Madame Maëva THIERRY, Monsieur Patrick GOMET, Monsieur Yves BOSCARDIN, Madame Béatrice CLARISSE, Monsieur Gérard BESSE, Madame Marie-Hélène BANCE, Madame Elisabeth FOUSSARD, Monsieur Alain KOLODZIEJCZAK (suppléant de Madame Marie-Christine FONTAINE), Monsieur Philippe MOREAU, Madame Sophie MALGOURIS, Monsieur Jean-François LEFEBURE, Madame Gratiane DES DORIDES, Monsieur Guy MEZARD, Madame Isabelle RUDTMANN, Monsieur Thierry BOUTRON, Monsieur William DESLAIS, Monsieur Loïc REDJDAL, Monsieur Thierry SUSANNE, Monsieur Yohan JOBET, Madame Bérengère MONTAGUT, Monsieur Rémy CARRAT, Madame Caroline RANDON, Madame Catherine BEAUDENON, Monsieur Stéphane LOURDEL (suppléant de Monsieur Armand MARTIN), Madame Claire FAUCONNIER, Monsieur Marc BOUWYN, Madame Dominique GREGOIRE, Madame Evelyne COUTEAU, Madame Carole MARCADET, Madame Christiane BURGEVIN.

Absents excusés : Monsieur Christian CHEVALLIER (donnant pouvoir à Monsieur Yves BOSCARDIN), Monsieur Dominique BLONDEAU (donnant pouvoir à Madame Christiane FLORES), Monsieur Pierre MARTINON (suppléé par Mme Dominique ARBAUT), Monsieur Lawrence JOURDAN, Madame Marie-Christine FONTAINE (suppléée par Monsieur Alain KOLODZIEJCZAK), Madame Danielle DUMONT (donnant pouvoir à Madame Gratiane DES DORIDES), Monsieur Armand MARTIN (suppléé par Monsieur Stéphane LOURDEL).

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Monsieur Philippe KUTZNER

Madame la Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire, urbanisme, habitat et mobilité rappelle au Conseil Communautaire l'objet de la Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité (DP-MEC) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la 3CFG et à quelle étape de la procédure il se situe.

Le projet de Déclaration de projet valant Mise en compatibilité du PLUiH a été engagé afin de permettre la réalisation d'un projet de centrale solaire sur la commune de Ste Geneviève des Bois. Ce dossier a nécessité la mise en œuvre d'une évaluation environnementale systématique. A ce titre, en vertu de l'article L.103-3

du Code de l'Urbanisme, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ont été précisés par le Président de l'organe délibérant de la collectivité compétente.

Le dossier a été mis à la consultation des habitants pendant un mois, du 26 janvier 2026 au 20 février 2026 inclus sur le pôle de la 3CFG à Lorris, à la Commune de Ste Geneviève des Bois et sur le site Internet de la 3CFG. A l'issue de cette consultation, un bilan de la concertation a été réalisé. Ce dernier sera annexé à la présente délibération.

La réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées est envisagée en juin/juillet 2026 et l'enquête publique devrait se dérouler à l'automne 2026 pour une approbation définitive du dossier fin 2026.

Madame la Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire, urbanisme, habitat et mobilité informe le Conseil Communautaire des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée avec les habitants sur ce projet et en tire le bilan.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59, R.153-15 à R.153-17 et L.300-6 relatifs à la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme,

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Gâtinais Montargois approuvé le 27 juin 2024.

Vu le Plan Local l'Urbanisme Intercommunal approuvé le 11 avril 2023, modifié le 20 février 2024, révisé et modifié le 23 septembre 2025.

Vu l'arrêté du Président en date du 12 novembre 2025, prescrivant la procédure de Déclaration de Projet valant Mise en compatibilité du PLUiH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 54 voix pour et 1 abstention (Monsieur Marc BOUWYN) :

1. **TIRE** le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté et dont la synthèse est annexée à la présente délibération ;
2. **DIT** que le projet de DP-MEC du PLUiH fera l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, des personnes publiques associées et consultées mentionnées aux articles L132-7, L132-9 et L.132-12 du Code de l'urbanisme et des communes membres de la Communauté de Communes,
3. **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme (affichage au siège de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et en Mairie des communes membres) ;
4. **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité et transmission à Monsieur le Préfet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Philippe KUTZNER

Le Président de la Communauté
Florent DE WILDE

